Réorganisation de l'Immobilier

Où en sommes-nous?
Et la position de FO

Août 2010

Le rappel des faits _____

Le projet de réorganisation IMO prévoyait de supprimer 160 postes sur 307 répartis sur 31 qualifications statutaires qualifiées de "métiers sensibles" selon les principes de la GPEC; de créer 65 postes dits "métiers **émergents".** Soit au total la suppression de 95 postes, 30% de l'effectif de la direction d'IMO, 40% de l'effectif des pôles opérationnels IMOS et IMON.

Quoiqu'en dise la direction cette réorganisation constitue le prélude de la mise en œuvre du plan prévu par le Contrat de Régulation Economique (CRE) de suppression de 800 postes en 5 ans (2%/an) signé avec l'Etat au mois de juillet dernier.

Commentaires FO

Dès le 1er mars, par voie de tract, le syndicat FO analysait le plan de la direction ainsi: ***"La direction veut poursuivre le développement de l'immobilier au point que le PDG lui-même disait qu'il y avait des "quantités de projet en gestation" en ajoutant qu'ADP se posait la question "d'acheter des terrains" aux marges des plateformes. Ce n'est donc pas un manque de travail ou une baisse d'activité qui pourrait justifier ce plan !"***

La Direction de l'Immobilier génère des marges très importantes et plus importantes que les autres directions d'ADP mais elles sont insuffisantes puisque selon la Direction: " ***les performances sont très en retrait de celles des concurrents*****".**

Devant la volonté de la direction à imposer son plan de suppressions de postes, les agents ont répondu à l'appel des organisations syndicales à deux reprises: le 16 mars et le 11 mai.
- Le 16 mars: Les agents d'IMO se sont mis en grève le 16 mars et ont manifesté devant la convention cadre, imposant d'être reçus en délégation par le PDG d'ADP.
- Le 11 mai: Alors que la direction envisageait de faire voter les élus du Comité d'entreprise sur le projet de réorganisation d'IMO, plus de 200 agents d'Orly et de Roissy d'IMO et d'autres secteurs étaient rassemblés, devant Raspail, marquant leur rejet de la politique de la direction d'ADP voulant imposer des plans massifs de suppressions de postes. Cette grève était appelée par les syndicats CGT, CFDT, CGC, et FO.

Pour le syndicat FO ADP, le mandat était le suivant: "Unité pour le retrait du plan en l'état à IMO, Unité pour le retrait du plan de 800 suppressions de postes, Pour le maintien de tous les postes, de toutes les qualifications, arrêt de la sous-traitance ; Pour le maintien du statut et de son unicité !" (cf: tract FO)

Commentaires FO

Face à l'intervention des élus du Comité d'Entreprise, et devant la mobilisation des agents ADP, la Direction, tout en disant qu'elle maintenait sa volonté de réorganiser, a été contrainte de suspendre la consultation du CE et d'accepter le principe d'organiser une réunion avec les organisations syndicales qui auraient pour but de définir le périmètre d'éventuelles "futures négociations".

Il est utile de rappeler que dans le cadre de la réunion de négociation des préavis de grève pour le 11 mai, la direction laissait entendre une ouverture. C'est pourquoi, le 10 mai, FO ADP s'adressait en ces termes à la Direction: « (…) une longue discussion a eu lieu sur IMO. (…) Les organisations syndicales ont toutes fait part de leur hostilité au projet de la Direction. (…) Lors de cette discussion, vous avez laissé entrevoir une possibilité. Comme nous l'avons déclaré lors du dernier CE, FO est prêt à de véritables négociations portant sur les revendications des agents et des problèmes d'organisation qu'ils rencontrent au quotidien. (…)"

Que s'est-il passé dans les réunions de négociation? Quelle conclusion?_____

Dès la première réunion, concernant le périmètre des discussions, FO a rejeté tout «*caractère réducteur* » qui aurait limité les négociations à «*l'accompagnement social*». Concernant le calendrier, *"FO a demandé à ce qu'on laisse du temps."*. Pour rendre simple la compréhension de tous, on peut dire qu'il y avait 2 grands volets à ses réunions:

- Le premier traitant de la totalité du projet voulu par la direction.

C'est dans celui-ci que la direction a brossé son projet activité par activité: La gestion des actifs; L'activité commerciale (relation clientèle); Les fonctions supports (dont le support informatique); Les fonctions d'exploitation et de maintenance. C'est dans ce cadre que FO est intervenu comme d'autres organisations sur le dimensionnement des effectifs.

- Le second traitant des mesures d'accompagnement social.

Concernant le 1er volet, à savoir le projet de la direction et le dimensionnement des effectifs.

FO a rappelé son opposition au projet et à réaffirmer sa position à savoir: *"le maintien des postes statutaires"* et «*les conséquences des 160 suppressions de postes, les postes sensibles, le devenir des 147 postes "restants" et la problématique de la sous-traitance. (…)* » Sans partager pour autant les objectifs de la direction, FO comme d'autres organisations syndicales, est revenu sur le dimensionnement des effectifs qui ne permettai~~ent~~ pas d'assurer la charge de travail. Il en est ressorti les évolutions suivantes:

Les effectifs :

Pour les pôles IMON et IMOS

- Renfort des régisseurs de zone à Roissy et à Orly, (+1 à Roissy et +2 à Orly) les portant~~s~~ à 12 au lieu de 9 initialement prévus soit 2 par zone sur chaque plateforme. Les régisseurs de zone étant toujours qualifiés en IIB alors que la définition des fonctions et leur charge de travail relèvent d'évidence du IIC.

- Création de 6 contrôleurs "qualité des prestations" (IIB). 3 pour Roissy et 3 pour Orly soit 1 par zone. Seraient supprimés 2 postes de IIC1 (1 dans chaque pôle) "Chargé de la qualité des prestations" initialement prévu.

- Création de 2 postes de IIC1 "agent technique" à IMON et IMOS pour le pilotage des travaux propriétaires infrastructure et espaces verts. (A IMOS le poste existait mais avait été supprimé dans le projet initial).

- Création de deux postes de IIC1 (1 à Roissy et 1 à Orly) en second œuvre dans le domaine travaux propriétaire.

Pour le pôle IMOP

- Création de deux postes de IIC1 (1 à Roissy et 1 à Orly).

Commentaires FO :

S'agissant des effectifs, les évolutions ne concernent que le pilotage travaux propriétaire et la gestion parc immobilier, mais rien pour la gestion locative, rien pour la gestion commerciale. De légères évolutions mais qui ne remettent d'aucune manière en cause le fond du dossier.

Pour résumer, les postes supprimés passent donc de 160 à 159 sur la totalité de la direction IMO et 77 emplois seraient créés contre les 65 prévus initialement. Soit un delta de 12 postes supplémentaires par rapport au projet initial. A plusieurs reprises, des organisations syndicales dont FO ont évoqué le sous effectif. Loin de régler le problème, le projet de la direction ne prend pas en compte les besoins réels en effectifs par rapport à la charge de travail.

La création d'un service aux internes:

Alors que la Direction prévoyait de sous-traiter la totalité de la maintenance des bâtiments, celle-ci est revenue partiellement sur son choix en souhaitant créer un service aux internes. Ce service serait rattaché aux UO CDGL et ORYL, et son but serait d'assurer la maintenance de niveau 1 et 2 (électrique, plomberie,

confort climatique, serrurerie) dans les bâtiments occupés par des internes.
- Roissy: 19 bâtiments (7200, 7300, 7500, 7521, 7591, 5720, 5740, 7520, 6194, 6198, 7214, 7215, 7216, 3000, et les bâtiments 8800, 8805, 8806, 8807, 8808)
- Orly: 40 bâtiments (Tout les bâtiments du parc central sauf 652 654 et le 640; les bâtiments 133, 134, 375, 600, 601, 602, 603 et Raspail)
- 12 techniciens dont 2 pour Raspail seraient affectés à ces missions.

Commentaires FO :

Concernant la sous-traitance, FO a fait part de son profond rejet. Avec la création du service aux internes, la Direction revient partiellement sur sa volonté de sous-traiter la maintenance des bâtiments mais en prenant en compte que les bâtiments occupés à 100% par ADP. Hors, plusieurs bâtiments sont mixtes occupés par des internes et des externes. Sur cette question, FO a revendiqué que tous les bâtiments dans lesquels les agents ADP exercent soient pris en compte: ce n'est pas le cas!

FO a voulu porté le débat sur le fond et connaître notamment le montant des devis des entreprises de sous-traitance, par ailleurs FO a demandé que soient étudiées les entreprises qui reviennent sur leurs choix de sous-traitance comme la SNECMA ou DISNEY qui ré internalisent leur maintenance. La direction n'a donné aucune réponse !

Ce sont ces raisons et estimant que les négociations auraient dû aller bien plus loin, que FO a demandé le report du CE du 8 juillet au mois de septembre. Mais, la Direction n'en a pas tenu compte et a maintenu le CE afin de consulter les élus du CE sur le volet économique. En parallèle, elle initia les discussions avec les organisations syndicales sur le volet de l'accompagnement social.

Concernant le 2nd volet, l'accompagnement social: Il ne s'agit que d'un PSE, et de licenciements déguisés !!!

Alors qu'en pleine période de congés (absence de nombreux collègue d'IMO pour discuter du 1er volet) et estimant l'action syndicale n'a pas pour but d'accompagner les plans de la direction notamment quand il s'agit de supprimer 159 postes, FO ADP a décidé de ne plus participer aux réunions portant sur les mesures d'accompagnement sociales de suite après le Comité d'Entreprise du 8 juillet.
D'autant qu'il s'agissait dans ces réunions de pouvoir brosser un accord de mobilité qui sera soumis à la signature des organisations syndicales.

Bien évidemment, la direction aura précisé tel ou tel aspect lâché - avec les résultats financiers qu'elle engendre, elle le peut - mais par exemple: A-t-elle donné la liste détaillée des postes, avec les qualifications, qu'elle compte proposer aux agents ayant perdu leur poste? NON, elle a donné un chiffre de postes mais aucun détail!

L'accord que la Direction soumet aux organisations syndicales n'a pour but que de faire prendre en charge aux syndicats la politique de suppression de postes de la Direction et de leur faire avaler ce qui est un PSE (Plan de Sauvegarde de l'Emploi).

Dès le 11 mai, dans le cadre du CE, la direction indiquait que le contexte de la réorganisation de l'Immobilier impliquait un dispositif social qui devrait prévoir les engagements que doit remplir un employeur dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi. Prétextant vouloir faire plus que les mesures minimales prévues par le Code du Travail, la Direction a voulu mettre en place un congé mobilité qu'elle définit ainsi *« comme un accord qui n'est ni un véritable accord GPEC, ni un véritable accord de méthode. C'est un mixte entre les deux qui permet de traiter une restructuration particulière qui prévoit des suppressions de postes. Celle-ci étant traitée sur la base du volontariat allant du congé mobilité au départ en retraite. »*

Commentaires FO :

Si on comprend bien, l'accord proposé est un mixte entre:
- La GPEC ~~dont le PDG l'a~~ qualifiée par le PDG « d'un outil au service de la stratégie » d'ADP. Stratégie qui prévoit 2% d'effectif en moins pendant 5 ans dans le cadre du CRE signé avec l'Etat courant juillet

- D'un accord de méthode qui a pour but d'organiser les départs de l'Entreprise en préparant un plan social.

FO ADP a pour vocation de défendre l'emploi, les postes, les qualifications, le statut et certainement pas d'aider la Direction à les codifier ~~a les codifié~~ de « métiers sensibles » ou encore d'organiser les départs de l'Entreprise.

Le 8 juillet, la Direction a imposé la consultation du Comité d'Entreprise. Qu'en est-il? Quelle suite?_____

Commentaires FO :

FO ADP s'est opposé e à la Direction qui souhaitait consulter le CE début juillet sur le volet économique de la réorganisation de l'Immobilier en demandant le report mais sans être entendu. Ainsi le 8 juillet, en début de période estivale, la Direction soumettait au vote du Comité d'entreprise le premier volet de la réorganisation de l'Immobilier. FO ADP a voté contre comme toutes les organisations syndicales. Vous trouverez ci-dessous des extraits de l'intervention Force Ouvrière:

« Le syndicat FO s'est déjà exprimé sur le fond du dossier. Dès le mois de janvier, dans ce même CE, au cours de l'évocation du plan stratégique de l'entreprise et de sa présentation par Mr Graff, on évoquait déjà la direction de l'immobilier. Pour reprendre ses propos, rappelons-nous qu'il évoquait « un outil au service de la stratégie »: La GPEC! Au travers ce dossier, on voit très bien ce qu'est l'outil et la stratégie, puisque des dizaines de qualifications sont jugées « sensibles ».

Pour notre organisation syndicale, nous l'avons écrit: ce ne sont pas les emplois qui sont sensibles mais plutôt le statut dont ils dépendent! (…) c'est bien le statut qu'il faut attaquer par le biais de la sous-traitance. Il y a eu les réunions où on l'a exprimé, Il y a eu les grèves et nous rappelons que l'unité des organisations syndicales s'est forgée autour d'une revendication: retrait du plan en l'état!

Il y a eu des réunions de négociation (…) Nous prenons acte des « quelques ajustements » sur le dimensionnement des effectifs, pour reprendre votre formule. Nous rejoignions totalement ce qui a été dit par la CGC sur le fait que la Direction n'ait pas voulu renforcer les pôles de relations commerciales, de gestion locative et de gestion propriétaire.

(…) Mr Cangardel en réunion jugeait que le dimensionnement des effectifs correspondait à la charge de travail. Pour notre part, nous sommes plus que réservés sur ce point de vue. Néanmoins, il avait dit qu'il ne s'interdisait pas de revoir les effectifs à six mois de mise en place de la réorganisation et que l'on étudie la charge de travail. Nous ne lâcherons pas sur la question des effectifs. La charge de travail sera énorme et le dimensionnement prévu par la Direction de l'Immobilier ne permettra pas d'y répondre. (…)

Nous voterons contre ce projet pour les raisons que l'on a indiquée~~s~~ tout au long de ces derniers mois. (….) »

La Direction prévoit de consulter les élus du comité d'entreprise courant septembre sur le volet de l'accompagnement social estimant ainsi qu'il n'y aurait que la mise en place de la réorganisation à faire. Dans ce but, la Direction voulait une réponse des organisations syndicales sur son projet d'accord pour le 12 août en pleine période estivale.

Estimant que la Direction n'a pas à imposer aux organisations syndicales son propre calendrier, FO ADP a voulu d'abord communiquer auprès des agents ADP et les informer.

A cette étape, quel syndicat oserait faciliter la tâche de la direction en signant un accord de méthode ?

L'ensemble des négociations et des séances du Comité d'Entreprise ont fait l'objet de compte rendu écrit. Pour notre part, soucieux de remplir notre mandat, les agents peuvent venir les consulter dans les locaux FO.